

Les communes gruériennes plus éloignées paieront moins

Le 27 septembre, les Gruériens se prononceront sur la construction du **Centre sportif** de La Tour-de-Trême. La campagne a été lancée hier. Un nouveau système de calcul prenant en compte le facteur d'éloignement a été salué par les communes.

VALENTIN CASTELLA

LA TOUR-DE-TRÊME. La campagne concernant la votation pour la construction d'un Centre sportif en Gruyère est officiellement lancée. «Un grand jour», s'est enthousiasmé le préfet Patrice Borcard hier devant la presse. Aux côtés de Pascal Lauber, président de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG), il a présenté le projet qui sera soumis au vote populaire le 27 septembre.

Les contours de ce centre, qui sera construit (si la population l'accepte) dans le secteur de la Ronclina à La Tour-de-Trême, ont déjà été présentés. Pour rappel, il abritera une patinoire ouverte de septembre à mars avec des gradins pouvant accueillir 500 personnes, une piscine couverte de 25 m avec huit lignes d'eau (ouverte au public), un bassin de plongeon, un autre d'apprentissage avec fond mobile, une pataugeoire, une halle double de gymnastique et une halle spécifique pour les agrès, une salle de lutte suisse et une buvette. Quelque 450 places de parking sont également prévues dans cet espace voisin du Cycle d'orientation.

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE

Imaginé en 2009 déjà, le projet avait été soumis à un concours d'architecture en 2013. Un recours avait ensuite freiné les démarches entre 2015 et 2017. Le problème résolu, le centre sportif n'a pas manqué de faire grincer les dents de quelques communes. «Les réticences étaient principalement



Une entrée permettra aux utilisateurs d'accéder à la piscine et à la patinoire. Les deux espaces seront liés par une buvette.

d'ordre financier, résume Pascal Lauber. Certains exécutifs ont demandé à ce que nous trouvions des solutions pour réduire les frais.»

Gestion à Espace Gruyère

Hier, Pascal Lauber a confirmé que le coût moyen par habitant serait de 68 francs, contre 102 francs annoncé en juin 2019 (voir le tableau ci-dessous). Plusieurs raisons expliquent cette différence. La première est liée à l'engagement d'un exploitant local. Ce qui n'était pas le cas l'année dernière. Si le projet voit le jour, c'est Espace

Gruyère SA qui assurera son fonctionnement. «Cela permettra d'économiser 934 000 fr. par année.» De son côté, la ville de Bulle versera 109 000 fr. de plus que la clé de répartition l'exige. Les amortissements s'effectueront sur trente-trois ans et non plus sur vingt-cinq.

Un facteur d'éloignement

De plus, la clé de répartition du district a été modifiée. Cela pour satisfaire les requêtes de certaines communes s'estimant lésées par la distance qui les sépare du Centre sportif. Ainsi, les villages plus éloignés

de La Tour-de-Trême verront leur facture diminuer. «Nous avons inclus un facteur d'éloignement, reprend le président de l'AISG. Un système a été créé, qui prend en compte le nombre de kilomètres entre le village et le centre sportif, ainsi que l'accès des transports publics.» Ainsi, Bulle et Morlon ne bénéficieront d'aucune réduction. Au contraire de Botterens, Pont-la-Ville, La Roche, Sâles ou Bellegarde par exemple. Une nouveauté saluée par tous les exécutifs.

Au niveau des coûts, la construction est estimée à 54,5 mil-

lions de francs. Il faut y ajouter l'achat du terrain (1,6 million), les frais d'obtention de permis (2,5 millions) et 1,8 million de «divers et imprévus». Une subvention cantonale de 6 millions allégera la facture. Annuellement, le centre coûtera 3,8 millions. A noter que des terrains situés à proximité pourraient être utilisés à l'avenir pour développer d'autres infrastructures.

La première étape se déroulera le 27 septembre. En cas d'approbation de la population, les délégués des communes de l'AISG se prononceront pour

la modification des statuts. Cette dernière devra également être acceptée par les citoyens de chaque commune lors des assemblées prévues cet automne. Les questions d'aménagement du territoire, de permis de construire et de mobilité seront ensuite traitées. D'éventuelles oppositions et recours sont également possibles. «Les communes ne verront pas apparaître dans leur budget le centre sportif avant trois ou quatre ans», explique Patrice Borcard. La fin des travaux est estimée aux alentours de 2025. ■

«Le devoir de la collectivité»

«Une nécessité.» Le préfet Patrice Borcard est clair: la Gruyère a besoin d'un centre sportif. «Ces dix dernières années, la population a fortement augmenté et les demandes d'activités sportives ont explosé. Le besoin en infrastructures est évident. Il est du devoir de la collectivité d'offrir cette nouveauté à la jeunesse.»

«Il s'agit d'un élément déterminant du développement régional, comme la création d'Espace Gruyère, les Bains de Charmey ou les cycles d'orientation.» **PATRICE BORCARD**

Les arguments en faveur d'un nouveau centre sportif évoqués par Patrice Borcard et Pascal Lauber ne manquent pas. Le premier est qu'une piscine devra être construite ces prochaines années. Il s'agit d'une obligation liée à l'augmentation de la population. L'inclure au sein du Centre sportif permettrait une économie de plusieurs millions de francs.

Selon les initiateurs, le centre permettrait aussi de soutenir les écoles et les associations sportives en manque de terrains de jeu. Cette construction aurait également pour effet de permettre à la population de fréquenter une patinoire ouverte au public quasiment toute l'année et une piscine accessible en tout temps.

Patrice Borcard n'oublie pas de mentionner l'attrait touristique du centre, qui offrirait «une complémentarité aux stations» en cas d'hiver moins rigoureux. «Il s'agit d'un élément déterminant du développement régional, comme la création d'Espace Gruyère, les Bains de Charmey ou les cycles d'orientation. Avec ce vote, la Gruyère se situe à un carrefour. Il en va du maintien de la qualité de vie de la région.» **VAC**

COÛT ET FINANCEMENT PAR COMMUNE

	Préciput	Participation aux coûts de fonctionnement	Participation aux coûts d'investissements	TOTAL DES COÛTS	TOTAL PROJET INITIAL	Coûts par habitant	Variations +/-	Coûts par habitant
Bas-Intyamont	0	36 208	41 965	78 173	117 930	81	-39 757	54
Botterens	0	13 394	17 300	30 694	50 566	88	-19 872	53
Broc	0	78 361	81 335	159 696	239 633	91	-79 937	60
Bulle	109 408	827 079	890 688	1 827 175	2 570 630	110	-743 455	78
Val-de-Charmey	0	71 423	92 042	163 465	277 036	112	-113 571	66
Châtel-sur-Montsalvens	0	7 901	10 072	17 973	30 945	108	-12 972	63
Corbières	0	24 105	30 485	54 590	86 664	97	-32 074	61
Crésuz	0	25 501	36 999	62 500	71 648	188	-9 148	164
Echarlens	0	22 755	27 225	49 980	77 224	92	-27 244	60
Grandvillard	0	22 357	28 166	50 523	82 891	98	-32 368	60
Gruyères	0	68 828	73 554	142 382	219 281	100	-76 899	65
Hauteville	0	15 717	20 339	36 056	59 127	88	-23 071	54
Haut-Intyamont	0	34 685	41 449	76 134	124 826	81	-48 692	49
Bellegarde	0	12 000	17 006	29 006	51 587	80	-22 581	45
La Roche	0	42 045	55 080	97 125	166 892	98	-69 767	57
Le Pâquier	0	39 875	41 404	81 279	123 414	92	-42 135	60
Marsens	0	53 416	64 643	118 059	193 309	101	-75 250	62
Morlon	0	20 072	21 914	41 986	63 882	104	-21 896	68
Pont-en-Ogoz	0	47 823	63 594	111 417	183 389	101	-71 972	61
Pont-la-Ville	0	14 143	20 653	34 796	60 514	101	-25 718	58
Riaz	0	84 045	93 544	177 589	264 655	95	-87 066	64
Sâles	0	36 246	44 749	80 995	129 494	89	-48 499	55
Sorens	0	33 781	46 391	80 172	131 384	120	-51 212	73
Vaulruz	0	27 925	33 043	60 968	98 975	93	-38 007	57
Vuadens	0	73 115	76 952	150 067	219 790	91	-69 723	62
TOTAUX	109 408	1 732 800	1 970 592	3 812 800	5 695 686	102	-1 882 886	68

En un an, le coût total pour les communes est passé de 5,6 millions de francs à 3,8 millions. Soit une économie moyenne de 34 francs par habitant.